



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile de France
24 bd de l'hôpital 75005 Paris
01.70.23.53.40 ou 01.44.76.09.77
Fax : 01.40.26.49.13
site : www.sudce.com
courriels : - sudceidf@orange.fr
- syndicat.sud@ceidf.caisse-epargne.fr

Union
syndicale
Solidaires

INTERESSEMENT 2007 EX CEIDFP : ENCORE 2 MILLIONS A VENIR POUR LE PERSONNEL

LES ARROSEURS ARROSES

Au terme de 4 ans de procédure juridique menée par Sud, le personnel de l'ex CEIDFP va enfin pouvoir récupérer intégralement son dû, dont le directoire a tenté de le spolier en retraitant "à sa sauce" les comptes de l'exercice 2007. Déjà condamné une première fois il y a deux ans, il s'était permis de n'exécuter le jugement qu'à moitié, ne versant que 2 millions sur les 4 qui restaient à payer. La Cour d'Appel de Paris a rendu son Arrêt le 1^{er} décembre : obligation est faite au directoire de respecter l'accord et de procéder au versement d'un nouveau complément d'intéressement de 2 millions d'euros (soit en moyenne plus de 600 euros par salarié), s'ajoutant à celui déjà versé en janvier 2010 pour le même montant.

Déloyauté... et effet boomerang

Au dire même du DRHS, l'avenant à l'accord d'intéressement 2007 dont nous étions signataires était «en béton» et devait garantir au personnel une enveloppe globale d'intéressement à hauteur de la bonne santé commerciale et financière de la CEIDFP en 2007.

Sans la déloyauté et la malhonnêteté intellectuelle du directoire - et plus particulièrement celles de ses deux membres les plus concernés, le Président Bernard COMOLET et son DRHS Jean-Pierre DECK - l'enveloppe aurait dû s'élever à 10 % de la masse salariale, soit 13,4 millions d'euros.

Par un tour de passe-passe comptable que nous avons immédiatement dénoncé - y compris devant le COS et les Commissaires aux comptes - seuls 9,4 millions d'euros ont été distribués au titre de l'accord.

L'arnaque était tellement grosse (4 millions d'euros) et la colère du personnel tellement prévisible que le directoire décidait unilatéralement - et hors accord - de verser un complément de 1,3 millions, s'estimant quitte vis à vis du personnel et des Organisations Syndicales signataires.

Pour **Sud**, cette soudaine «philanthropie» patronale ne pouvait se confondre ou se substituer à l'accord proprement dit et ne dispensait pas le directoire de respecter sa signature. La justice nous a donc une nouvelle fois donné raison, et finalement, la manœuvre du directoire se solde par un «bonus» en faveur du personnel dont nous pouvons que nous féliciter.



Au total, le personnel aura en effet perçu 14,7 millions d'euros (9,4 + 1,3 + 2 + 2) au lieu de 13,4 si le directoire avait appliqué loyalement l'accord dès le début. Merci et bravo à nos deux grands gestionnaires !

Le DRHS, pourtant menteur professionnel, avait donc pour une fois raison «malgré lui» : cet accord était bel et bien «en béton»...

Avant tout grâce à l'incompétence du directoire et à l'opiniâtreté de **Sud** qui a bataillé seul pendant quatre ans, les autres OS signataires ayant - comme d'habitude - fait preuve d'une passivité coupable, soit en renonçant par avance à se battre soit en abandonnant en cours de route.

Dès que l'Arrêt sera officiellement signifié à la Caisse d'Épargne, Sud enjoindra par courrier recommandé le Président du directoire de verser le solde des 2 millions d'euros encore dus au personnel.

N° 36/2011

Le 7 décembre 2011 / Le secrétariat **Sud**

Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Bettina Larry - Caroline Mirat
Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Yves Sobrero - Jean-Marie Zemliakoff